Programme : Bilan de compétence

Date: 10 juillet 2025

Responsable de l'organisme : M. Smadja Josué

Le bilan de compétences a pour objectif d'offrir à toute personne salariée ou indépendante un temps de réflexion pour explorer et analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations, afin de construire un projet professionnel cohérent, voire un parcours de formation adapté. Ce dispositif accompagne les personnes dans leur démarche de repositionnement professionnel, les aidant à mieux cerner leurs forces et à anticiper leur évolution de carrière avec le soutien d'un consultant. Ce bilan intervient en période de questionnement professionnel, lors de choix à effectuer ou d'étapes de transition. Encadré par la réglementation (art. L6313-4 du Code du travail), il place le bénéficiaire au centre du processus afin qu'il devienne acteur de son propre parcours.
Cette formation est ouverte à toute personne souhaitant construire une réflexion sur son avenir professionnel et préparer un projet de carrière ou de formation. Que vous soyez salarié, chercheur d'emploi ou travailleur indépendant, vous pouvez accéder au bilan de compétences. Il est également accessible aux personnes en situation de handicap (reconnues ou non RQTH) dont les conditions de travail sont impactées par des problématiques de santé.
 Identifier ses ressources et freins à travers son parcours personnel et professionnel Mieux cerner ses valeurs et besoins fondamentaux Comprendre son mode de fonctionnement Valoriser ses compétences et acquis Explorer et envisager différentes pistes professionnelles Mettre en place un plan d'action concret et réalisable Bénéficier d'un document de synthèse confidentiel remis et expliqué en fin de bilan
Pour les salariés: Identifier ses compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) Reconnaître ses aptitudes et potentiels Retrouver motivation et confiance en soi Anticiper une évolution interne ou externe Envisager une formation complémentaire Examiner des dispositifs de compensation favorisant le maintien dans l'emploi Pour les entreprises: Valoriser les parcours des salariés Repérer les potentiels internes Optimiser la GPEC et les entretiens professionnels Dynamiser la politique RSE et Handicap Répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Programme: Bilan de compétence

Date: 10 juillet 2025

Responsable de l'organisme : M. Smadja Josué

Phase Préliminaire

- Définir vos besoins : Cette phase initiale vise à comprendre vos attentes et vos motivations à réaliser un bilan de compétences. Elle permet de clarifier les objectifs que vous souhaitez atteindre.
- Présentation des méthodes et techniques : Le conseiller présente les outils, les méthodes et les techniques qui seront utilisés tout au long du processus. Cela inclut les tests psychométriques, les entretiens individuels, les questionnaires, etc.
- Entretien individuel : Une première rencontre pour discuter de votre parcours, de vos motivations et de vos attentes.
- Information sur le déroulement : Explication détaillée des étapes du bilan de compétences, des outils utilisés et des modalités pratiques (durée, fréquence des rencontres, etc.).
- Contrat d'engagement : Signature d'un contrat précisant les engagements réciproques, le cadre éthique et la confidentialité des échanges.

Phase d'Investigation

- Analyser vos motivations: Explorer ce qui vous motive dans votre carrière actuelle et ce que vous recherchez pour l'avenir.
- Identifier vos compétences : faire un état des lieux de vos compétences professionnelles et personnelles, de vos aptitudes et de vos talents.
- Déterminer vos possibilités d'évolution : Identifier les pistes d'évolution professionnelle en accord avec vos compétences et aspirations.
- Entretiens approfondis: Séances individuelles pour approfondir la connaissance de soi, analyser le parcours professionnel et les expériences significatives.
- Tests et questionnaires : Passation de divers tests pour évaluer vos compétences, intérêts professionnels et traits de personnalité.
- Recherche documentaire : Analyse des métiers, des secteurs d'activité et des formations correspondant à votre profil et vos aspirations.

Déroulé du bilan de compétences

	Phase de Conclusion
	 Établir un projet professionnel réaliste: Synthèse des informations recueillies pour élaborer un projet professionnel clair et réalisable. Prévoir les étapes de mise en œuvre: Planification des actions à entreprendre pour concrétiser votre projet (formation, recherche d'emploi, reconversion, etc.). Rédaction d'un document de synthèse: Élaboration d'un rapport final qui récapitule l'ensemble des analyses et des conclusions du bilan de compétences. Plan d'action: Définition des étapes à suivre, des ressources nécessaires et des échéances pour atteindre les objectifs fixés. Entretien de restitution: Discussion finale pour valider le projet professionnel, ajuster le plan d'action si nécessaire et clôturer le bilan de compétences.
Points forts de l'accompagnement	 Personnalisation de la démarche Suivi post-bilan inclus Renforcement de l'autonomie du bénéficiaire Mobilisation d'un réseau de contacts professionnels et d'organismes Disponibilité et réactivité du consultant
Modalités et délais d'accès	Le bilan de compétences peut être sollicité à l'initiative : • De l'employeur, dans le cadre du plan de développement des compétences • Du salarié lui-même, dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) • Directement par un particulier Dès la première prise de contact, une réponse sera apportée sous 72 heures maximum. Lors de cette prise de contact, seront précisés : • Les délais envisageables de démarrage • Les modalités pédagogiques et pratiques • Les objectifs visés par le bilan • Les compétences qui pourront être développées ou validées • Les modes de financement adaptés à la situation du bénéficiaire (CPF, OPCO, plan de formation) Délais de rétractation : • Dans le cadre d'un financement CPF : un délai de 15 jours calendaires doit être respecté entre la demande validée et le début de la prestation. • En cas de financement par un OPCO ou via un plan de formation interne à l'entreprise : un délai de rétractation de 10 jours calendaires s'applique. • Ces délais garantissent une réflexion sereine avant engagement.
Durée	Durée entre 12h et 24h, réparties sur plusieurs semaines (séances de 1h30 à 2h). Format en présentiel, distanciel ou hybride. Demande un engagement personnel significatif pour des résultats optimaux.

Programme Bilan de Compétence

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Méthodes et évaluation

- Analyse initiale des attentes
- Points d'étape à chaque session
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de bilan
- Questionnaire de suivi 6 mois après

Outils utilisés:

- Tests de personnalité, d'aptitudes et d'intérêts professionnels
- Questionnaires d'auto-évaluation
- Entretiens individuels approfondis
- Grilles d'analyse des compétences et parcours
- Fiches métiers, formations et ressources documentaires
- Plateformes e-learning, logiciels de gestion de carrière
- Bases de données métiers (ONISEP, Pôle Emploi, etc.)

Modalités d'accompagnement:

- · Coaching individuel présentiel ou à distance
- Ateliers collectifs (ex.: CV, recherche d'emploi)
- Suivi post-bilan et soutien continu
- Accès à des ressources pédagogiques et documentaires

En combinant ces outils, méthodes, plateformes et modalités d'accompagnement, le bilan de compétences peut offrir une évaluation complète et personnalisée, permettant au bénéficiaire de définir et de réaliser un projet professionnel cohérent et réaliste et d'atteindre ses objectifs.

aux personnes atteintes d'handicap

Accessibilité

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap pour s'assurer de la faisabilité de la prestation ou proposer une solution alternative, si besoin. Les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser un Bilan de Compétences sont invitées à me contacter directement afin d'étudier les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour suivre la formation dans des conditions optimales.

Engagements de l'organisme:

- Étudier au cas par cas chaque situation de handicap, reconnue ou non (RQTH ou non), afin d'évaluer la faisabilité du bilan et les éventuelles adaptations à prévoir.
- Proposer, si nécessaire, des aménagements spécifiques en fonction des besoins identifiés: modalités de communication, rythme des séances, durée ajustée, accompagnement renforcé, etc.
- S'assurer que les outils utilisés (questionnaires, plateformes, supports écrits) soient accessibles, avec possibilité de fournir des alternatives (formats audio, documents agrandis, interfaces numériques simplifiées...).

Les personnes concernées sont invitées à prendre contact dès la première étape afin de signaler leur situation. Cela permet d'anticiper les ajustements possibles et d'organiser la prestation dans les meilleures conditions, avec le respect total de la confidentialité.

	La durée de l'accompagnement est adapté à la situation de la personne bénéficiaire et à ses objectifs.
Tarif	Selon votre situation, le coût du bilan de compétences pourrait être pris en charge. N'hésitez pas à me contacter ou à me renseigner pour avoir plus d'informations.
₽	Pour 12h d'accompagnement : 1 590,00€ HT
	Pour 16h d'accompagnement : 1890,00€ HT
	Pour 24h d'accompagnement : 2 690,00€ HT
Contact	N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations : Contactejdelacom.org 07 56 89 31 85
	Code du Travail - Articles de référence
textes officiels et références réglementaires	 Article L6313-4: Le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Articles L6313-1 à L6313-11: Définissent les actions de formation, dont le bilan de compétences, dans le champ de la formation professionnelle continue. Article R6313-4: Fixe les conditions de déroulement des bilans de compétences, notamment la confidentialité des informations collectées et le respect de la vie privée du bénéficiaire. Arrêté du 31 juillet 2009 Relatif aux conditions d'indépendance des prestataires de bilan de compétences et à la protection des données personnelles recueillies dans ce cadre. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
xtes offic	 Oblige les organismes à respecter les règles de protection et de traitement des données personnelles des bénéficiaires, conformément au Règlement (UE) 2016/679. Compte Personnel de Formation (CPF)
p	
	 Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 : Intègre le bilan de compétences comme action éligible au financement via le CPF.
	 Articles Ló323-ó et suivants du Code du Travail : Détaille les modalités de mobilisation du CPF, y compris pour financer un bilan de compétences.